X

VIRTUS ET FORTUNA CHEZ AMMIEN MARCELLIN LA RESPONSABILITÉ DES DIEUX ET DES HOMMES DANS L'ABANDON DE NISIBE ET LA DÉFAITE D'ANDRINOPLE (*RES GESTAE* XXV, 9 et XXXI)

par MARIE-ANNE MARIÉ

Maître de conférences à l'Université de Reims
23, rue Boulard, 51100 Reims

SOMMAIRE. — *L'abandon de Nisibe et le désastre d'Andrinople apparaissent comme des épisodes majeurs des* Res Gestae. *Dans les deux cas l'historien se plaint de la Fortune mais incrimine empereurs et officiers qui n'ont pas agi conformément à la* Virtus. *Pour Ammien, aucune situation n'est jamais désespérée : les retournements de fortune sont fréquents, il en a fait personnellement l'expérience, et une Justice supérieure récompense les bonnes actions et punit les crimes. Soucieux des valeurs morales, Ammien considère cependant que la* Virtus *consiste avant tout à assurer par tous les moyens la survie de la Rome éternelle et le salut de l'empire.*

EPITOME. — *Maximi momenti et ponderis casus sunt in Ammiani Marcellini opere Nisibis dedita et apud Hadrianopolim clades. In utroque autem euentu de Fortuna queritur rerum gestarum scriptor et imperatores ducesque incusat quod uirtutem non coluerint. Sed Ammiano Marcellino nullus casus desperatus uidetur cum saepe accidentium uices alternet, ut ipse experimento sensit. Est quidem superna Iustitia, « ultrix facinorum impiorum bonorumque praemiatrix ». Quamquam maximae curae ei sunt bonum honestumque, Romanae uirtutis esse Ammianus putat Vrbem aeternam defendere intactosque fines imperii seruare, semper ubique omnibusque modis.*

Le 26 juin 363, l'empereur Julien, âgé de trente et un ans, tombe au combat, blessé par un trait dont on ne saura jamais s'il fut lancé par un ennemi de l'extérieur, — un Perse —, ou de l'intérieur — un chrétien de l'armée romaine —. Sa mort met fin à une tentative de restauration du paganisme où se manifestait, malgré les excès du jeune empereur, une volonté de moraliser et d'intérioriser l'ancienne religion. A la mort de Julien, l'échec de sa campagne en Perse est déjà consommé et il ne reste plus aux Romains que l'espoir d'une retraite honorable. L'armée perse en effet a également subi de lourdes pertes. Dans une précipitation qu'expliquent ces circonstances difficiles, Jovien, personnage sans envergure, est élu empereur. Ce règne de quelques mois (27 juin 363-17 février 364) a laissé comme seul souvenir la honteuse paix conclue pour trente ans avec la Perse. Rome doit restituer les cinq satrapies transtigritanes annexées par Dioclétien; elle évacue Nisibe, capitale de la province romaine de Mésopotamie, et Singare. Ces deux places fortes avaient été occupées par Septime Sévère et protégeaient justement la haute Mésopotamie. Rome abandonne

en outre à la Perse la moitié de l'Arménie, malgré les engagements pris envers son roi Arsace. Il faut même payer à l'ennemi une indemnité de guerre. L'empire est mutilé dans son territoire et les habitants de Nisibe doivent quitter leur place forte, qu'ils avaient jusque-là défendue avec un courage indéfectible.

Ammien a saisi la gravité et le caractère définitif de l'événement dès l'époque où il rédige cette partie des *Res gestae*, c'est-à-dire en 390-392, moins de trente ans après le drame de 363. Robert TURCAN, dans un important article intitulé *L'abandon de Nisibe et l'opinion publique*[1] écrit que « cette paix scélérate... aura sonné le glas de l'Empire romain »[2]. Seuls en avaient alors conscience les Romains des provinces d'orient, directement menacées par la Perse : c'est le cas d'Ammien, originaire d'Antioche, et de son concitoyen Libanius. Le clivage le plus net est cependant celui qui s'opère entre païens et chrétiens : les premiers sont hostiles au traité en raison de leur attachement à la grandeur de Rome ; les seconds le justifient, ou cherchent à excuser Jovien. Il est certain que les territoires cédés furent définitivement perdus, comme le souligne Zosime au début du VI[e] siècle : « jusqu'à aujourd'hui les empereurs romains furent incapables d'en récupérer la moindre parcelle »[3]. L'historien voit dans les événements de 363 le début de la décadence de l'empire, et finalement, la frontière fixée en 363 cède à l'invasion arabe en 630-640.

Quinze ans après l'abandon de Nisibe, le 9 août 378, les Goths remportent sur les Romains une écrasante victoire à Andrinople, en Thrace, et l'empereur Valens disparaît au cours de la bataille, probablement brûlé vif. Valens avait autorisé les Goths à franchir le Danube et à s'installer en Thrace ; arrivés en très grand nombre et affamés par des chefs romains cupides, ils sont rapidement réduits au brigandage, puis contraints à la guerre[4]. Désormais installés dans l'empire, les Goths remportent à Andrinople une victoire décisive, qui pèsera lourdement sur les destinées de l'empire. La défaite infligée à l'armée de Valens a été qualifiée par Gibbon de « fatale à l'empereur et à l'empire ». Les épreuves de force opposant Romains et Goths vont en effet se répéter à intervalles rapprochés. L'autonomie des Goths à l'intérieur de l'empire est officialisée par le traité de 382, conclu par Théodose après un nouvel affrontement, mais ils attaqueront Constantinople en 395, ils envahiront la Macédoine, la Thessalie et la Grèce en 395-397, et finalement l'Italie en 401-402, avant de mettre Rome à sac en 410.

Ammien, qui rédige cet épisode des *Res gestae* en 395-396, a déjà saisi, moins de vingt ans après l'affrontement décisif d'Andrinople, son importance majeure pour le destin de l'empire : *Diremit haec numquam pensabilia damna, quae magno rebus stetere Romanis, nullo splendore lunari nox fulgens*[5]. Telle est la raison pour laquelle il a accordé à ce récit, comme

1. Dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à André Piganiol*, Paris, 1966, p. 875-890.
2. *Ibid.*, p. 880.
3. *Historia nova*, III, 32, 6, trad. F. PASCHOUD pour la collection des universités de France.
4. Ammien Marcellin, *Res gestae*, 31, chap. 4 et 5.
5. 31, 13, 11.

à celui de l'abandon de Nisibe, une place de choix, tout à la fin des *Res gestae*. Son ouvrage en effet, tel qu'il l'avait d'abord conçu, s'achevait avec le livre 25, sur la mort de Julien, la « honteuse paix » de Jovien, et sa mort. Comme en témoignent les premières lignes du livre XXVI et une lettre de Libanius [6], l'historien décide par la suite de poursuivre son œuvre au-delà du livre 25 et de retracer les règnes de Valentinien et Valens, malgré les risques qu'encourt toujours l'historien d'une période très récente. Or, la place réservée au récit d'Andrinople dans cette dernière hexade que constituent les livres 26-31 est justement symétrique de celle que l'historien avait donnée à l'épisode de Nisibe lorsque son œuvre n'allait pas au-delà du livre 25.

Il faut donc nous demander quelles sont les raisons de cette analogie et examiner attentivement les deux textes afin de déceler les intentions de l'historien en nous efforçant de situer Ammien par rapport à ses contemporains qui, impressionnés eux aussi par ces événements tragiques, se sont efforcés d'en proposer des explications. Mais la tâche n'est pas facile, car Ammien, qui s'exprime volontiers sur les exigences de son métier d'historien, est beaucoup plus discret en matière de philosophie de l'histoire. Or l'auteur des *Res gestae* ne s'est pas contenté de mettre ces deux épisodes en relief par leur place dans son œuvre : la façon dont il annonce et mène ces deux récits prouve au lecteur attentif l'importance extrême qu'il leur accorde. L'histoire d'Ammien met en œuvre une grande variété de registres stylistiques mais, qu'il s'agisse de l'abandon de Nisibe ou du désastre d'Andrinople, nous nous trouvons en présence du style le plus élevé.

Dans les deux cas un prologue fait entrer en scène des entités personnifiées, allégories ou divinités, et suscite chez le lecteur une attente pleine d'inquiétude. Pour Nisibe, il s'agit de *Fama*, la Renommée : le traité sitôt conclu, elle s'empresse de prévenir les habitants du terrible malheur qui va bientôt les frapper : *tabellarios Fama praegrediens, index tristiorum casuum uelocissima, per prouincias uolitabat et gentes, maximeque omnium Nisibenos acerbo dolore perculsit...* [7]. La *Fama*, qualifiée de « très prompte à annoncer les événements funestes » frappe les habitants de Nisibe d'une amertume douloureuse en raison du ressentiment qu'éprouve à leur égard Sapor, le Roi des Perses à qui ils ont plusieurs fois résisté avec succès. De manière comparable, le prologue du récit d'Andrinople fait intervenir la Fortune, Bellone, et les Furies, pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons : *Fortunae uolucris rota, aduersa prosperis semper alternans, Bellonam Furiis in societatem adscitis, armabat* [8]. Mais le récit d'Andrinople, si l'on y inclut les causes de l'affrontement, s'étend sur l'ensemble du livre 31, alors que celui de l'abandon de Nisibe est fait en quelques pages. Telle est la raison pour laquelle Ammien doit insister sur l'action de ces divinités en les faisant reparaître. Ce sont tout d'abord les Furies, au début du chapitre 10,

6. *Epist.*, 1063, t. 11, p. 186, éd. Foerster.
7. 25, 8, 13.
8. 31, 1, 1.

uelut cuncta cientibus Furiis[9], puis au chapitre 13, Bellone, que nous voyons emboucher les trompettes de la guerre au début du récit de la bataille elle-même[10]. Ce même chapitre se clôt sur l'image d'une fortune défavorable aux Romains[11]. La *Fama* avait transmis à Nisibe un message terrible; celui qu'apportent au début du livre 31 la Fortune, Bellone et les Furies l'est bien plus encore, et leur apparition, de surcroît, précède immédiatement une énumération de présages funestes.

De façon semblable encore dans les deux épisodes, Ammien insiste sur le fait qu'il y a atteinte aux frontières de l'empire. C'est d'ailleurs à propos de cette paix de 363 qu'un demi-siècle après l'événement saint Augustin ironise sur le dieu Terme : s'il n'a pas cédé à Jupiter, il cède à la témérité de Julien et à la nécessité de Jovien[12]. Pour Andrinople, cette atteinte est constituée par l'autorisation donnée aux Goths de franchir le Danube. Le caractère désastreux de cette mesure n'apparaîtra clairement qu'après le combat et la défaite, mais il est suggéré par la comparaison des colonnes de barbares armés avec les cendres de l'Etna[13]. Ammien dit que Jovien a déserté le rempart des provinces et, dans chacun des deux épisodes, l'image du verrou (*claustrum* ou *obex* : les deux mots sont utilisés pour Nisibe) suggère que désormais les portes sont ouvertes et des provinces entières en danger[14].

Dans les deux récits enfin, Ammien cherche à émouvoir le lecteur et des formes d'expression purement rhétoriques se mêlent à ses souvenirs d'officier. Il a probablement assisté à l'abandon de Nisibe par ses malheureux habitants[15], et, s'il n'a pas combattu personnellement à Andrinople, ses souvenirs de la campagne de Perse lui permettaient d'imaginer le massacre des Romains. Là encore, il y a progression dans l'utilisation du procédé puisque, pour Andrinople, c'est à deux reprises que l'historien fait appel à la pitié du lecteur, une première fois lorsque les barbares mettent la Thrace à feu et à sang, la seconde lors du combat lui-même[16]. Mais dans

9. 31, 10, 1.

10. 31, 13, 1 : *cum... lituos... Bellona luctuosos inflaret in clades Romanas solito immanius furens...*

11. 31, 13, 19 : *Romani aliquotiens reflante Fortuna fallaciis lusi.*

12. *C. D.*, 4, 29 : *deux Terminus non cessit Ioui, qui cessit Hadriani uoluntati, cessit etiam Iuliani temeritati et Iouiani necessitati.* Voir aussi 5, 21, et Robert TURCAN, *L'abandon de Nisibe et l'opinion publique*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à André Piganiol*, p. 888-889.

13. 31, 4, 9 : *ut Aetneas fauillas armatorum agmina diffundente barbaria.*

14. 25, 8, 14 : *urbem Orientis firmissimum claustrum*; 25, 9, 3 : *Iouianum inter exordia principatus prouinciarum muro cessisse, cuius obice iam inde a uetustate innoxiae permanserunt*; 31, 4, 9 : *Per id tempus nostri limitis reseratis obicibus.*

15. 25, 9, 5 : *moenia permixta sunt lamentis et luctu, et per omnia ciuitatis membra una uox cunctorum erat gementium, cum laceraret crines matrona exul fuganda laribus in quibus nata erat et educata, orbataque mater liberis uel conjuge uiduata procul ab eorum manibus pelleretur; et turba flebilis, postes penatium amplexa uel limina, lacrimabat. Exin uariae conplentur uiae, qua quisque poterat dilabentium. Properando enim multi furabantur opes proprias quas uehi posse credebant, contempta reliqua supellectili pretiosa et multa : hanc enim reliquerunt penuria iumentorum.*

16. 31, 8, 7-8 : *tunc erat spectare cum gemitu facta dictu visuque praedira, attonitas metu feminas flagris concrepantibus agitari, fetibus grauidas adhuc immaturis, antequam prodirent in lucem, impia tolerantibus multa, implicatos alios matribus paruulos, et puberum audire lamenta, puellarumque nobilium, quarum stringebat fera captivitas manus. Post quae adulta uirginitas, castitasque nuptarum, ore abiecto, flens ultima ducebatur, mox profanandum pudorem optans morte (licet cruciabili) praeuenire.* 31, 13, 6 : *Et quia humus riuis operta sanguineis gressus labiles euertebat, conabantur modis omnibus uitam*

les deux cas où Ammien déplore le malheur des populations civiles, la Fortune est nommément mise en cause [17] : *Tu hoc loco, Fortuna orbis Romani, merito incusaris... De te Fortuna, ut inclementi querebatur* [18] *et caeca...*

L'importance de l'épisode d'Andrinople aux yeux de l'historien se manifeste également par la mise en œuvre d'une symbolique de l'eau et du feu qui a été étudiée par Guy SABBAH dans le beau chapitre de sa thèse consacré à « La persuasion esthétique » [19]. Le feu qui brûlera Valens représente les barbares, l'eau, élément maternel et vital, figure Rome. En revanche, il n'y avait pas d'usage systématique d'éléments symboliques dans le récit de l'abandon de Nisibe : cet épisode est, nous l'avons dit, beaucoup plus court, et il fait suite au récit de l'expédition de Perse où ces éléments symboliques tiennent une très grande place, comme nous l'avons montré récemment [20]. De plus, pour Nisibe comme pour Andrinople, nous constatons un recours à *l'exemplum*, ou plutôt à de longues séries *d'exempla* [21].

Il y a là sans aucun doute rhétorique et recherche de l'effet [22]. Mais Ammien entend ainsi donner aux événements qu'il raconte la place qu'ils méritent dans l'histoire de Rome.

Cependant, cette peinture à la fois poétique et rhétorique, ces reproches adressés à la Fortune n'empêchent pas l'historien de procéder à une minutieuse recherche des causes immédiates [23]. Le souci du beau et les contraintes de la prose d'art vont chez lui de pair avec une analyse des faits aussi rigoureuse que possible. En effet, pour Ammien, la Fortune n'est pas, comme elle l'est le plus souvent chez Salluste, un ultime recours en l'absence d'explication rationnelle [24].

Qu'il s'agisse de Nisibe ou d'Andrinople, Ammien s'efforce de démonter les mécanismes des événements.

impendere non inultam... Atra denique cruoris facie omnia conturbante, et quocumque se inflexerant oculi, aceruis caesorum aggestis, exanimata cadauera sine parsimonia calcabantur. 10-11 : *Sequebantur itaque furore ex oculis lucente barbari nostros, iam linquente uenarum calore torpentes : quorum aliqui percussoribus cadebant incertis, non nulli ponderibus solis urgentium obruti, ictuque suorum aliqui trucidati : nec enim saepe renitentibus cedebatur, aut parcebat cedentibus quisquam. Super his obstruebant itinera iacentes multi semineces, cruciatus uulnerum conquerentes, cum quibus aggeres quoque equorum constrati, cadaueribus campos implerunt.*

17. 25, 9, 7 ; 31, 8, 8.

18. Il s'agit d'un homme brutalement privé de ses biens, de sa famille et de sa condition d'*ingenuus*.

19. *La méthode d'Ammien Marcellin. Recherches sur la construction du discours historique dans les Res gestae*, Paris, 1978, chap. XVI.

20. M.-A. MARIE, *Éléments symboliques du Bellum persicum, Vita latina*, n° 110, juin 1988, p. 2-9.

21. Pour Nisibe, nous avons deux séries d'*exempla* : la première (25, 9, 10), énumère les cas où le triomphe a été refusé à des généraux qui n'avaient fait que reconquérir des territoires sur l'ennemi ; la seconde (§ 11) donne des exemples de traités déshonorants aussitôt rompus par la reprise des hostilités. Pour Andrinople (31, 5, 11-17), la longue évocation des désastres jadis subis par le peuple romain est destinée à démontrer le caractère relatif de la défaite infligée par les Goths (§ 11).

22. J. VOGT, *A. Marcellinus als erzählender Geschichtsschreiber der Spätzeit*, p. 819 sq. voit dans ces séries d'*exempla* un simple exercice rhétorique.

23. Nous ne partageons pas sur ce point l'analyse qu'a proposée W. ENSSLIN, dans *Zur Geschichtsschreibung und Weltanschauung des Ammianus Marcellinus*, *Klio*, Beiheft 16, 1923, p. 76.

24. Voir E. TIFFOU, *Essai sur la pensée morale de Salluste à la lumière de ses prologues*, Paris, 1973, *passim* et *Salluste et la Fortuna*, *Phoenix XXXI*, *1977*, *p. 349-360. L'auteur met à part les professions de foi des prologues.*

Dans les deux cas, se trouvent à la tête de l'empire et à des postes de responsabilité des hommes qui n'auraient jamais dû y parvenir. Jovien tout d'abord, dont l'arrivée au pouvoir suprême est la conséquence de l'angoisse et de la précipitation : *Inter has exiguas ad tantam rem moras, nondum pensatis sententiis, tumultuantibus paucis, ut in rebus extremis saepe est factum, Iouianus eligitur imperator*[25]. Deux éléments du récit prouvent au lecteur averti que Jovien n'était pas né pour l'empire : d'une part, ce choix est le fait de quelques individus, alors que le *consensus* est le signe certain de l'assentiment divin. D'autre part, dans le portrait *post mortem* de Jovien, Ammien précise que sa carrure était telle « que pendant longtemps on ne trouva pas de costume impérial à sa mesure »[26]. Ce détail n'est pas innocent, car chez Ammien les bons empereurs resplendissent dès leur avènement dans le vêtement impérial. Ce dernier a valeur de présage et ce n'est pas sans raison que Julien a refusé à Lutèce de prendre pour diadème un collier de femme[27]. En revanche, l'accoutrement ridicule de Procope lors de son usurpation annonce son échec et sa mort[28]. Valens pour sa part a été associé au pouvoir par son frère Valentinien, malgré la mise en garde de Dagalaifus : « *si tuos amas, inquit, imperator optime, habes fratrem, si rem publicam, quaere quem uestias* »[29].

Ammien avait incriminé la *Fortuna populi Romani* pour l'accession de Jovien au trône[30]; de la même façon, il accuse la divinité, le *numen* — que nous voyons souvent présider au choix des empereurs — de s'être montré aveugle en confiant la Thrace à Lupicin et Maxime : ... *cum difficiles necessitatum articuli correctores rei militaris poscerent aliquos claritudine gestarum rerum notissimos : quasi laeuo quodam numine deligente, in unum quaesiti potestatibus praefuere castrensibus homines maculosi : quibus Lupicinus antistabat et Maximus, alter per Thracias comes, dux alter exitiosus, aemulae ambo temeritatis*[31].

Car l'abandon de Nisibe et le désastre d'Andrinople sont l'effet d'une même cause : les hommes chargés de défendre l'intérêt général, celui de l'empire, n'ont en réalité songé qu'à leur intérêt particulier. En effet, si Jovien s'est empressé de régler les affaires d'Orient, à un prix exorbitant, c'est qu'il redoutait une usurpation en Occident : *Illud tamen ad medullas usque bonorum peruenit, quod dum extimescit aemulum potestatis dumque in animo (per) Gallias et Illyricum uersat quosdam saepe sublimiora coeptasse, famam aduentus sui praeuenire festinans, indignum imperio facinus amictu periurii fugiendi commisit Nisibi prodita*[32]. Comme l'a montré

25. 25, 5, 4.
26. 25, 10, 14.
27. 20, 4, 18 : *Eoque affirmante primis auspiciis non congruere aptari muliebri mundo.*
28. 26, 6, 15.
29. 26, 6, 15.
30. 25, 9, 7 : *tu hoc loco, Fortuna orbis Romani, merito incusaris, quae, difflantibus procellis rem publicam, excussa regimenta perito rei gerendae ductori consummando iuueni porrexisti, quem, nullis ante actae uitae insignibus in huius modi negotiis cognitum, nec uituperari est aequum nec laudari.*
31. 31, 4, 9.
32. 25, 9, 8.

F. PASCHOUD [33] cette explication de la « honteuse paix » est également celle que donnent Eutrope et Festus Rufus.

Pour Andrinople, le souci de l'intérêt personnel a joué aussi un rôle prépondérant : *insidiatrix auiditas materia malorum omnium fuit* [34]. L'avidité, maîtresse de traîtrise a conduit Lupicin et Maxime à des trafics déshonorants, seul moyen de survie pour les Goths affamés après leur installation en Thrace [35].

Telle a donc été la cause directe de la guerre. Mais au moment de livrer la bataille décisive, Valens à son tour se rend coupable d'égoïsme et d'individualisme : jalousant les succès de Gratien, son neveu, contre les Alamans, il désire égaler ses exploits et refuse de l'attendre pour combattre, afin de ne pas devoir partager avec lui les lauriers de la victoire [36]. Pour Ammien, ancien *protector domesticus*, la valeur d'un chef, *uirtus*, consiste à faire passer l'intérêt de l'empire avant tout avantage personnel. L'empereur Jovien, l'empereur Valens, Lupicin et Maxime, respectivement comte et duc de Thrace, ont sur ce point gravement failli à leur devoir.

Mais dans le désastre d'Andrinople intervient aussi une causalité sur laquelle Ammien insiste à plusieurs reprises, parce que, bien que plus lointaine, elle est primordiale : la *Iustitia*, dont la nature divine est affirmée et qui est donc identifiée avec Astrée [37], a, par la défaite d'Andrinople et la mort de Valens, vengé les victimes des grands procès d'Antioche [38].

Voilà ce qui explique le rôle qu'attribue Ammien aux Furies dans la défaite d'Andrinople, et qu'il souligne à deux reprises [39]. Leur fonction en effet est celle des Érinyes grecques : poursuivre les criminels qui ont troublé l'ordre social, comme l'a fait l'empereur Valens en perpétrant de graves injustices et en n'assumant pas pleinement son rôle d'empereur. Les présages rapportés au chapitre I sont très explicites sur ce point : lorsqu'il y a des troubles à Antioche, il est devenu courant de s'écrier « *uiuus ardeat Valens* »; or cette imprécation se réalisera à Andrinople. De plus, les ombres des victimes de l'empereur ne cessent d'apparaître en songe et de terroriser les esprits [40]. Causes lointaines et intervention des Furies, causes

33. *Cinq études sur Zosime*, Paris, 1975, p. 190.

34. 31, 4, 10.

35. 31, 4, 11 : *Cum traducti barban uictus inopia uexarentur, turpe commercium duces inuisissimi cogitarunt, et quantos undique insatiabilitas colligere potuit canes, pro singulis dederunt mancipiis, inter quae et filii ducti sunt optimatum.*

36. 31, 12, 1 : *aequiperare facinore quodam egregio adulescentem properans filium fratris, cuius uirtutibus urebatur.*

31, 12, 7 : *Vicit tamen funesta principis destinatio, et adulabilis quorundam sententia regiorum, qui ne paene iam partae uictoriae (ut opinabantur) consors fieret Gratianus, properari cursu celeri suadebant.*

37. 14, 11, 25.

38. Ces victimes apparaissent au livre 29 comme de grandes figures de saints païens, au nombre desquels nous trouvons Maxime d'Éphèse, le philosophe qui avait exercé un si grand ascendant sur l'empereur Julien.

39. 31, 1, 1 : *Fortunae uolucris rota... Bellonam Furiis in societatem adscitis armabat*; 31, 10, 1 : *uelut cuncta cientibus Furiis.*

40. 31, 1, 2-3 : *Antiochiae per rixas tumultusque uulgares id in consuetudinem uenerat, ut quisquis uim se pati existimaret « Viuus ardeat Valens » licentius clamitaret... lamiale simulacrum Armeniae regis et miserabiles umbrae paulo ante in negotio Theodori caesorum, per quietem stridendo carmina quaedam neniarum horrenda, multos diris terroribus agitabant.*

immédiates et défense prioritaire de son intérêt personnel, la responsabilité de l'empereur est donc lourde dans ce désastre.

Ainsi, l'épisode de Nisibe qui devait clore les *Res gestae* est devenu, après la composition de la dernière hexade, une sorte de funeste épilogue au règne de Julien. Avec l'épisode d'Andrinople, si important qu'il constitue finalement à lui seul le livre XXXI, se terminent à la fois le récit du règne de Valens et les *Res gestae*. Pour Nisibe comme pour le désastre de Thrace, l'historien a mis en cause, de façon comparable, la responsabilité des dieux et des hommes, *Fortuna* et *Virtus*. Il faut désormais nous interroger sur le rôle qu'il attribue à chacune d'elles dans la perspective du destin de Rome.

Ammien ne cesse d'affirmer et de réaffirmer son éternité et il explique qu'elle a été fondée à l'origine et de façon définitive sur un pacte conclu entre *Virtus* et *Fortuna* : *Tempore quo primis auspiciis in mundanum fulgorem surgeret uictura dum erunt homines Roma, ut augeretur sublimibus incrementis, foedere pacis aeternae Virtus conuenit atque Fortuna, plerumque dissidentes, quarum si altera defuisset, ad perfectam non uenerat summitatem* [41].

Or reprenant à son compte la théorie des quatre âges de Rome, l'historien précise, dans les lignes qui suivent, que l'empire « penche vers la vieillesse », sans pour autant lui annoncer, comme l'avait fait Florus, une nouvelle jeunesse [42].

Ammien est-il donc profondément pessimiste sur le destin de Rome ou voit-il, malgré les lourdes menaces qui pèsent sur l'empire, des raisons d'espérer en des jours meilleurs ?

La *Fortuna* d'Ammien, telle qu'elle a été étudiée il y a plus d'un demi-siècle par W. ENSSLIN, puis, environ vingt-cinq ans plus tard par P.-M. CAMUS et C. P. T. NAUDÉ [43], apparaît, comme il est naturel pour un grec originaire d'Antioche, sous les traits de la déesse Τύχη.

L'image que l'historien lui associe le plus souvent est celle de la *rota fortunae* [44] qui renverse et inverse constamment les situations. Ammien donne à la Fortune un certain nombre de qualificatifs traditionnels tels que *caeca, mutabilis, inconstans, uersabilis* [45]. Mais, ce qui nous semble plus original et plus spécifique à notre historien et n'a pas, à notre connaissance, été remarqué jusqu'ici, c'est l'emploi qu'il fait du comparatif, de façon presque systématique. La fortune apparaît ainsi *celsior, laetior, prosperior, secundior, altior*, ou au contraire *afflictior, tristior* [46]. Ainsi l'accent est mis

41. 14, 6, 3.

42. *uergens in senium* (14, 6, 4); Flor. praef., 8 : ... *quasi consenuit atque decoxit, nisi quod sub Traiano principe mouit lacertos et praeter spem omnium senectus imperii quasi reddita iuuentute reuirescit.*

43. W. ENSSLIN : *Zur Geschichtsschreibung und Weltanschauung des Ammianus Marcellinus*, *Klio*, Beiheft XVI, Leipzig, 1923, p. 70 sq. ; C. P..T. NAUDÉ : *Fortuna in Ammianus Marcellinus*, dans *Acta classica*, VII, 1964, p. 70-88 ; P.-M. CAMUS, *Ammien Marcellin*, Paris, 1967, p. 176 sq. Pour une perspective plus large, voir F. CUPAIUOLO, *Caso, fato e fortuna nel pensiero di alcuni storici latini : spunti e appunti* dans *Bolletini di Studi Latini*, 14, 1984, p. 3-38.

44. 14, 11, 26 ; 26, 8, 13 ; 31, 1, 1.

45. 31, 8, 8 ; 14, 11, 30 ; 23, 5, 19.

46. 20, 10, 1 ; 17, 12, 4 ; 19, 10, 3 ; 27, 8, 6 ; 26, 7, 15 ; 28, 6, 28 ; 29, 2, 9 ; 20, 11, 32 ; 29, 6, 15.

sur l'absolue inconstance de la Fortune : un instant ne peut se définir que par rapport à l'instant qui précède. On sait que le mouvement de la roue est en train d'entraîner tel ou tel personnage vers le haut ou vers le bas; ce qu'on ne sait pas, c'est si ce mouvement n'est pas sur le point de s'inverser. L'usage de ce comparatif met donc ici en relief l'extrême fragilité de toute situation humaine. Cependant, c'est dans cette inconstance même de la Fortune qu'on peut précisément trouver des raisons d'espérer, comme Ammien lui-même en a fait l'expérience par deux fois, au cours de sa carrière d'officier. Lors de l'usurpation de Silvanus tout d'abord, Ammien accompagne le maître de la milice Ursicin, dans la mission difficile qui se terminera par la mort de l'usurpateur. L'historien nous retrace l'état d'esprit de ces officiers, uniquement préoccupés par les risques encourus, qui se considéraient comme « jetés aux bêtes » et ne trouvaient espoir que dans l'inconstance de la Fortune : *et quamquam ut bestiarii obiceremur intractabilibus feris, perpendentes tamen hoc bonum habere tristia accidentia quod in locum suum secunda substituunt, mirabamur illam sententiam Tullianam, ex internis ueritatis ipsius promulgatam, quae est talis : « Et quamquam optatissimum est perpetuo fortunam quam florentissinam permanere, illa tamen aequalitas uitae non tantum habet sensum quantum cum ex miseris et perditis rebus ad meliorem statum fortuna reuocatur. »*[47] La seconde expérience personnelle est celle que fit Ammien lorsqu'il réussit à s'échapper d'Amida déjà prise par les Perses. *Cum adhuc, licet iniqua reluctante fortuna, multitudo nostrorum manu conserta distringeretur, in abstrusa quadam parte oppidi cum duobus aliis latens, obscurae praesidio noctis, postica per quam nihil seruabatur euado*[48].

L'histoire de Rome est, elle aussi, riche d'enseignements de ce genre et telle est la signification qu'il faut parfois donner aux *exempla* tirés de son passé. Une situation n'est jamais désespérée. Rome a su échapper à de très graves difficultés. Dans sa première digression romaine, Ammien reproche justement à la noblesse d'ignorer que c'est par leur *uirtus* que ses ancêtres ont triomphé de tous les obstacles : *ignorantes profecto maiores suos, per quos ita magnitudo Romana porrigitur, non diuitiis eluxisse, sed per bella saeuissima... opposita cuncta superasse uirtute*[49]. L'ignorance de l'histoire romaine engendre le pessimisme et lorsque la Thrace devient la proie des Goths, Ammien rappelle la puissance de Mars, lorsqu'elle est associée à la prudence, et donne l'exemple de Marc Aurèle. *Negant antiquitatum ignari, tantis malorum tenebris offusam aliquando fuisse rem publicam, sed falluntur malorum recentium stupore confixi. Namque si superiores vel recens praeteritae reuoluantur aetates, tales tamque tristes rerum motus saepe contigisse monstrabunt... Post inflictas rei Romanae clades immensas, ultimis proeliis per duces amplissimos superati, quid potestas Martia adhibita prudentia ualeat, radicitus extirpati discriminibus didicere supremis*[50]. Les retournements de situation ont été possibles par le passé quand l'intérêt de

47. 15, 5, 23. Ce texte de Cicéron n'est pas connu par ailleurs.
48. 19, 8, 5.
49. 14, 6, 10.
50. 31, 5, 11-12.

l'État faisait oublier l'intérêt personnel, quand mourir glorieusement semblait une suprême récompense. *Vnanimanti ardore, summi et infimi inter se congruentes, ad speciosam pro re publica mortem tamquam ad portum aliquem tranquillum properabant et placidum* [51].

L'espoir d'un redressement existe donc, même après un désastre tel que celui d'Andrinople. C'est bien là le sens de l'*exemplum* de Cannes, que l'historien cite justement à la fin de la bataille : *Nec ulla annalibus praeter Cannensem pugnam ita ad internecionem res legitur gesta, quamquam Romani aliquotiens reflante Fortuna fallaciis lusi, bellorum iniquitati cesserunt ad tempus, et certamina multa fabulosae naeniae fleuere Graecorum.* Chez Tite-Live déjà, l'*exemplum* de Cannes avait cette même valeur [52].

Cependant, les raisons qui incitent Ammien à espérer et à faire confiance à la *virtus* ne sont pas seulement de l'ordre de l'expérience, mais aussi de celui de la foi. L'historien croit en effet à l'existence d'une Justice supérieure. Il nous expose sa doctrine dans un texte relativement long et explicite, qui montre bien l'importance qu'ont pour lui ces convictions : Adraste-Némésis, fille de *Iustitia*, « punit les crimes impies et récompense les bonnes actions ». C'est d'elle que dépend la *Fortuna*, et finalement Ammien les confond toutes deux en donnant à Adraste toutes les caractéristiques de *Fortuna* [53] : « Reine des causes, arbitre et juge des événements, c'est elle qui gouverne l'urne des sorts, provoque tour à tour les revirements de la fortune, donne parfois à nos entreprises une autre issue que celle à laquelle tendait l'effort de notre volonté, bouleverse et confond les multiples actions des hommes. C'est elle encore qui, dans les liens indissolubles de la nécessité, enserre l'orgueil de la condition mortelle et sa vaine démesure et, faisant tourner sans cesse l'heure de l'élévation et celle de la chute — comme elle sait le faire —, tantôt elle abat les têtes altières des superbes et leur ôte toute vigueur, tantôt elle fait monter les bons du rang le plus bas et les élève jusqu'au bonheur. L'Antiquité amie des fables lui a attaché des ailes pour faire comprendre à tous qu'elle vient à leur aide avec la rapidité de l'oiseau, elle lui a mis en main un gouvernail et a placé sous ses pieds une roue, afin que personne n'ignore qu'elle court à travers tous les éléments et gouverne l'univers ». Comme l'a montré F. PASCHOUD dans un article récent [54], cette foi en la Justice se distingue des providentialismes païens ou chrétiens : elle ne prend pas en compte les lois religieuses, mais seulement les lois morales.

L'auteur de cet article affirme que cette justice... protège aussi l'Empire romain, dans la mesure ou il respecte ce qui est équitable [55]. Je n'en suis pas sûre, et l'étude des solutions et remèdes proposés par

51. 31, 5, 14.

52. 31, 13, 19; LIV, 25, 38, 10 : *documentum dedistis hostibus non cum Scipionibus extinctum esse nomen Romanum et, cuius populi uis atque uirtus non obruta sit Cannensi clade, ex omni profecto saeuitia fortunae emersurum esse.*

53. 14, 11, 25 : *ultrix facinorum impiorum bonorumque praemiatrix.* Nous donnons, pour le paragraphe 26, la traduction GALLETIER-FONTAINE, pour la collection des universités de France.

54. *Justice et Providence chez Ammien Marcellin*, dans *Studi Tardoantichi*, I, 1986 (*Miscellanea Calderone*), p. 139-161.

55. *Eod. loc.*, p. 160. L'auteur donne ici pour contre-exemple le désastre d'Andrinople présenté par Ammien comme la punition des tractations proposées aux Goths par les officiers de Valens.

Ammien après les drames de Nisibe et Andrinople risque de nous conduire à des conclusions bien différentes.

Pour Nisibe, il aurait suffi que Jovien s'en tienne à la ligne de conduite définie par les précédents de l'histoire romaine : *id etiam memoriae nos ueteres docent, in extremis casibus icta cum dedecore foedera, postquam partes uerbis iurauere conceptis, repetitione bellorum ilico dissoluta*[56].

Dans cette perspective, la fidélité au serment n'est plus qu'un prétexte pour Jovien. J. HEURGON, dans son article sur la *Fides Romana* et A. MICHEL, dans son article sur « les lois de la guerre », ont bien montré que les Romains se sont souvent trouvés confrontés à ce type de conflit de devoirs[57].

Mais plus significatives encore sont les solutions suggérées après le désastre d'Andrinople. La dernière page des *Res Gestae* retrace en effet deux événements exemplaires.

Lors d'un combat contre les Goths, un Sarrasin qui combattait du côté romain suça le sang d'un Goth qu'il venait de tuer[58] : *Sed orientalis turma nouo neque ante uiso superauit euentu. Ex ea enim crinitus quidam, nudus omnia praeter pubem, subraucum et lugubre strepens, educto pugione, agmini se medio Gothorum inseruit, et interfecti hostis iugulo labra admouit, effusumque cruorem exsuxit. Quo monstruoso miraculo barbari territi, postea non ferocientes ex more, cum agendum appeterent aliquid, sed ambiguis gressibus incedebant.* Deux éléments sont importants dans ce passage : ce *monstruosum miraculum* n'est pas le fait d'un Romain et son efficacité — notion sur laquelle Ammien insistera plus loin — est étonnante. Tout se passe donc comme s'il était nécessaire aux yeux d'Ammien d'adopter de nouvelles méthodes de guerre. Peu après l'anecdote du Sarrasin, Ammien fait le récit suivant : le *magister militiae* Iulius, que l'historien qualifie de *salutaris et uelox* et dont il note au passage l'*efficacia*, organise un massacre de Goths : rassemblés dans les villes sous prétexte de leur verser le *stipendium* qu'ils attendaient, ils sont tués jusqu'au dernier, le même jour[59].

Ammien qualifie cette méthode de *consilium prudens*, alors qu'il n'avait pas manqué de stigmatiser la déloyauté de certains officiers à l'égard des barbares, quand elle avait eu pour l'empire des conséquences néfastes. A ses yeux finalement, relève de la *uirtus* tout ce qui est salutaire pour l'empire, et dans ce cas précis il faut éviter de formuler un jugement moral sur les méthodes employées[60].

56. 25, 9, 11. L'historien donne ensuite, entre autres, l'exemple des Fourches Caudines.

57. J. HEURGON : *La guerre romaine aux IVe-IIIe siècles et la Fides Romana*, dans *Problèmes de la guerre à Rome*, Paris-La Haye, 1969, p. 23-32 et A. MICHEL : *Les lois de la guerre et les problèmes de l'impérialisme romain dans la philosophie de Cicéron*, *eod. loc.*, p. 171-183.

58. 31, 16, 6.

59. 31, 16, 8 : *His diebus efficacia Iulii, magistri militiae trans Taurum, enituit salutaris et uelox. Comperta enim fatorum sorte per Thracias, Gothos antea susceptos, dispersosque per uarias ciuitates et castra, datis tectioribus litteris ad eorum rectores, Romanos omnes (quod his temporibus raro contingit), uniuersos tamquam uexillo erecto, uno oedemque die mandauit occidi, exspectatione promissi stipendii securos, ad suburbana productos. Quo consilio prudenti sine strepitu uel mora completo, orientales prouinciae discriminibus ereptae sunt magnis.*

60. Ammien avait affirmé, après le meurtre du roi d'Arménie au cours d'un banquet : *numquam similitudine aut impunitate alterius criminis diluitur id quod contra ac liceat arguitur factum* (30, 1, 23). En revanche, il achève ainsi le récit d'un massacre de Saxons tombés dans une embuscade romaine au

Ammien connaissait parfaitement les explications providentialistes païennes ou chrétiennes qui soumettaient le destin de l'empire à l'accomplissement de prescriptions religieuses. Il refuse délibérément d'entrer dans ce débat et telle est la raison pour laquelle je ne souscris pas à l'hypothèse de Guy SABBAH qui suggère de voir dans la bataille d'Andrinople une vengeance d'Hélios Roi dont le culte avait été abandonné à Rome depuis la mort de Julien [61].

Dans ce domaine, l'attitude de notre historien est d'ordre polémique : il condamne les systèmes de valeurs auxquelles se réfèrent ses contemporains, pour se situer dans la grande tradition de l'historiographie romaine, telle que l'a définie A. MICHEL dans *Tacite ou le destin de l'empire* [62].

Dans sa vie d'officier, Ammien a combattu et risqué sa vie pour la défense de l'empire. Grec et né à Antioche, c'est à Rome même que, devenu historien, il réaffirme ensuite la primauté de la *Virtus* et la soumission de *Fortuna* à une Justice supérieure qui fait de la défense de la Rome éternelle le premier devoir de tout *ciuis Romanus*.

lendemain de la conclusion d'une trêve *licet iustus quidam arbiter rerum factum incusabit perfidum et deforme, pensato tamen negotio, non feret indigne manum latronum exitialem tandem copia data consumptam* (28, 5, 7).

61. G. SABBAH, *La méthode historique...*, p. 561.

62. p. 251-252.